



Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_102-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 01 juillet 2026

mercredi 01 juillet 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 25 juin
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 31

Absent.s Excusé.s : 4

Pouvoir(s) : 4

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BERTRAND Aline, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Elise, CERUTTI Charlene, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s: CHAPOTTE Alain, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Eric, VUILLEMIN Jean-Luc suppléé par BERTRAND Aline

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: ARNOUX Madeleine représentée par GAUTHEY Valentin, CELEBI Cihan représenté par CELEBI Elise, FEUVRIER Miriam représentée par PARRENIN Bernard, ROGNON Céline représentée par PONCET Edith

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Madame BAULARD Anne, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_102

OBJET :

Pacte financier et fiscal : approbation de la convention avec les communes membres et de la clé de répartition du coût de la prospective financière communale

M. Roland PERROT explique que la CCPR a engagé l'élaboration de son pacte financier et fiscal



Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_102-DE

A G E D I

avec le cabinet RYDGE. La mission doit établir un diagnostic communautaire, une prospective 2026-2032 et une vision consolidée des relations financières entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Il est proposé de profiter de cette mission sur la CCPR pour permettre aux communes volontaires de mettre en place une prospective financière 2026-2032 intégrant leurs projets d'investissement, leur épargne, leur dette et leurs marges de manœuvre.

L'offre du cabinet est pour les 17 communes de l'ordre de 24 990 € HT, soit 29 988 € TTC. Coût pourra être revu selon le nombre définitif de communes participantes et les prestations effectivement commandées.

La CCPR assurera la coordination, le paiement de RYDGE et la refacturation aux communes de leur quote-part réelle.

La clé combine une contribution commune selon la taille, la population municipale en vigueur au 1er janvier 2026 et la capacité contributive appréciée à partir du potentiel financier par habitant.

Les communes intéressées seront invitées à transmettre un accord de principe, puis à délibérer afin d'approuver leur participation à la mission mutualisée et la convention correspondante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention type et la clé de répartition.
- Autorise la CCPR à régler les prestations puis à refacturer aux communes leur quote-part des dépenses réelles.

Résultat du vote: Pour :29, Contre : 0, Abstention : 2

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 03/07/2026.

Délibération affichée le :